

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE DIÉNAVY  
du 2 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux mai, à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis, dans la salle du conseil, les membres du Conseil Municipal de la commune de Diénay, sous la présidence de Monsieur André LIOTARD Maire de Diénay, dûment convoqués le 28 avril 2025.

**Présents :** Mesdames Marianne GOBERT, Sandrine LENEUF, Stéphanie DALLO et Marie-Jeanne HUGUENIN, Messieurs André LIOTARD, Daniel BOUILLER et Julien CONRAUX.

**Absent et excusé :** Monsieur Jean-Paul DIOTTE-FERNET (pouvoir à Sandrine LENEUF)

Le secrétariat a été assuré par : Madame Marianne GOBERT

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MARS 2025.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal du 28 mars 2025. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte rendu

**Voté à l'unanimité**

**N° 20-2025 OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE D'IMPUTATION DES FRAIS D'ÉTUDE**

Monsieur le Maire indique qu'à la demande de la trésorerie, il est souhaitable de passer les frais d'étude pour la salle des fêtes et la voirie charretière du chapitre 040 au chapitre 041 comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Art.	Libellé article	Montant	Chap.	Art.	Libellé article	Montant
040	203	Intégration des frais d'études et d'insertion (SDF)	-65 440,00	040	203	Intégration des frais d'études et d'insertion (SDF)	-65 440,00
040	203	Intégration des frais d'études et d'insertion (voirie charretière)	-2 304,00	040	203	Intégration des frais d'études et d'insertion (voirie charretière)	-2 304,00
041	231	Immobilisation en cours intégration frais d'études SDF aux travaux	65 440,00	041	203	Intégration des frais d'études et d'insertion (SDF et voirie charretière)	67 744,00
041	2151	Voirie (intégration des frais d'études voirie charretière)	2 304,00				
<b>TOTAL DÉPENSES</b>			<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative.

**Voté à l'unanimité**

**N° 21-2025 OBJET : CONVENTION DU TRI HORS FOYER PAR LE SMOM D'IS SUR TILLE**

Monsieur le Maire présente la convention de groupement pour la collecte des emballages « hors foyer » pour laquelle le SMOM d'Is sur Tille a été retenu par CITEO.

Le CITEO va nous accompagner pour équiper tous les points de collecte de déchets sur la voirie (vers abribus, terrain de jeux, cimetière, vers la benne à verre...) en systèmes de tri sélectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accepter les termes de la convention du tri hors Foyer par le SMOM d'Is sur Tille
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à en régler les effets.

**Voté à l'unanimité**

**N°22-2025 OBJET : DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE**

Monsieur le Maire informe que suite à la présentation par la gendarmerie d'Is sur Tille du dispositif de participation citoyenne, il est souhaitable de signer le protocole avec le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer ce protocole et à en régler les effets.

**Voté à l'unanimité**

La séance est levée à vingt heures quinze.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Marianne GOBERT

André LIOTARD